



Charte sanitaire pour l'établissement Marie Pila (6°-Terminale)

Rentrée 2021

Les élèves et leurs parents s'engagent à respecter les dispositions suivantes :

- 1- Pour limiter les risques de contagion à la COVID-19, toutes les personnes intervenant dans l'établissement et les élèves appliquent le protocole sanitaire en vigueur, publié et actualisé régulièrement sur le site du ministère de l'éducation nationale (www.education.gouv.fr)
- 2- Les parents sont invités à surveiller chez leur enfant l'apparition de fièvre ou de symptômes évoquant la COVID-19. En cas de fièvre ou de symptômes, ils s'engagent à ne pas envoyer leur enfant à l'école, à en informer l'établissement et à consulter rapidement le médecin.
- 3- En cas de survenue de symptômes évoquant la COVID-19, les parents s'engagent à venir chercher l'élève sans délai quand l'établissement les contacte.
- 4- Les parents s'engagent à déclarer sans retard la survenue d'une suspicion sérieuse ou d'un cas confirmé de COVID-19 au sein du foyer.
- 5- Les gestes barrières (lavage des mains, tousser et éternuer dans son coude, utilisation de mouchoirs à usage unique, pas de contact physique entre les personnes) sont à respecter impérativement en toute situation.
- 6- Dans les salles où différents groupes d'élèves se succèdent, les élèves désinfectent leur place avant de s'installer avec le matériel qui leur est fourni.
- 7- Le port du masque est obligatoire selon les préconisations du protocole en vigueur. A la rentrée 2021, il est obligatoire en intérieur et en extérieur. Dans les espaces de restauration, il doit être porté pour tout déplacement.
- 8- Les familles s'engagent à fournir à leurs enfants des masques en nombre suffisant et une pochette pour garder leurs masques propres.
- 9- A proximité de l'établissement, notamment aux entrées et sorties de l'établissement, élèves et parents s'engagent à limiter les regroupements de personnes.

Nom de l'élève :

Classe :

Date :

Signature de l'élève :

Signature des parents :